

Info'Caugnon N° 1 - Élection du Conseil presbytéral

Le 5 février aura lieu l'élection des membres du Conseil presbytéral qui est renouvelé par moitié tous les trois ans, et dont les pasteurs sont membres de droit. Votre participation à ces élections est importante car vous allez élire celles et ceux qui porteront, en la partageant avec les pasteurs, la responsabilité spirituelle et matérielle de votre Église locale, celles et ceux qui en détermineront les orientations. Appelé autrefois « Conseil des Anciens », qu'est-ce qu'un Conseil presbytéral ? Nous vous proposons de poser un regard sur ce ministère si particulier.



Un peu d'histoire...

Les données bibliques sur ce ministère sont rares : selon Ac 11,30 et 14,23, il est probable que le groupe des Anciens était à la tête des Églises. Le mot n'apparaît pas sous la plume de l'apôtre Paul, sauf dans les lettres pastorales où Paul évoque les Anciens gouvernant collégialement l'Église. À la Réforme et selon Calvin, les Anciens étaient à la fois les aides du pasteur qui soutenaient son ministère, et des surveillants de la communauté veillant fraternellement à la discipline. Du rôle de « mainteneurs » aux époques où la religion réformée fut mise en danger, les conseillers sont ensuite devenus des « notables » engagés dans la société (politique, industrie...), donnant au protestantisme visibilité et respectabilité.

Aujourd'hui et selon un décret de 1852, le Conseil presbytéral « connaît de toutes les questions concernant la vie spirituelle et matérielle de la paroisse dans le respect des règlements de son Église ». Il détermine et soutient les projets de la communauté, veille à la célébration régulière des cultes et à l'organisation de la catéchèse paroissiale, participe à la nomination du pasteur, administre les biens de la paroisse, veille à l'entretien des édifices religieux, arrête le budget et les comptes

annuels. Il applique les décisions du synode. Il assure l'ouverture et la solidarité de la paroisse envers l'Église universelle, développant les liens qui nous unissent aux autres Églises. Le CP est un lieu de solidarité, de négociations, de prises de décision, un lieu de formation spirituelle et humaine aussi où se construisent des convictions communes.

Même s'il est mis en place par une élection, il ne procède pas d'un simple processus démocratique et loin d'être juste un rouage administratif ou un organisme de gestion répondant à un souci d'efficacité, **il est fondé théologiquement par des convictions qui entraînent certaines exigences :**

- Puisque Jésus Christ est le seul chef de l'Église et que toutes les charges et les pouvoirs procèdent de lui, le ministère de conseiller est exercé en son Nom et en soumission à son autorité.
- Puisque que la seule légitimité de l'Église est de faire vivre la Parole, le CP est au service de cette Parole. Il porte le souci constant de son annonce et de son témoignage et recentre constamment l'institution sur l'Évangile qui la fonde.
- Puisque tous les chrétiens appartiennent à l'état ecclé-

siastique (sacerdoce universel) et que le ministère n'est pas réservé à quelques-uns, le CP est le lieu de ce ministère partagé qui prend des formes diverses. Mais, ceci ne veut pas dire qu'il y a équivalence et indistinction de toutes les fonctions et que tout peut être indifféremment partagé. Ainsi le ministère pastoral reste quant à lui spécifique et oh combien indispensable.

- Puisque Dieu se révèle de différentes manières et qu'il ne peut s'enfermer dans une expression unique de foi, la collégialité du CP accueille ses diversités, préserve la richesse de la pluralité et témoigne ainsi que Dieu se laisse servir dans la diversité. Le CP travaille en équipe, chaque membre l'enrichit par sa sensibilité, sa manière d'être, ses convictions, ses compétences. Dans ce lieu de partages fraternels et d'entraide, il existe des débats de fond et parfois même l'expression fraternelle de différends. Tout ceci permet au Conseil de grandir dans la communion. Le CP veille aussi à ouvrir l'Église au plus grand nombre et s'attache à diversifier les actions, les formes d'engagement, les expressions théologiques.

Et la communauté paroissiale dans tout ça ?

Le Conseil presbytéral est le lieu où se poursuit une réflexion fondamentale sur la vie de paroisse. Il reflète la communauté dans ses diverses composantes et reste en échange avec elle. Par son vote, la communauté ratifie le discer-

nement qui a conduit les conseillers à assumer cette charge. Elle leur accorde sa confiance et son soutien. Elle reconnaît leur vocation collégiale et leur responsabilité et respecte l'autorité particulière qui est liée à leur charge.

Le Conseil presbytéral, objet d'un appel, est liturgiquement reconnu lors d'un « culte d'installation » qui souligne la responsabilité majeure de ce Conseil.



Dans la Paroisse Réformée de Hagondange-Maizières

Le Conseil presbytéral est composé de douze conseillers. Il comporte une grande diversité d'âges (de 30 à 65 ans avec une moyenne de 48 ans), d'origines géographiques (pas moins de six communes différentes), et d'histoires personnelles. Les conseillers se réunissent toutes les six semaines alternativement à Hagondange ou à Maizières et travaillent également par Internet, un outil précieux quand on privilégie les échanges, le débat et la collégialité. Chaque séance, animée par un modérateur, débute par une méditation présentée par le pasteur ou par un conseiller. Puis suivent la validation du PV de la séance précédente et dont vous trouvez un écho affiché dans les temples, l'approbation de l'ordre du jour préparé au préalable par les membres du bureau, et un échange d'informations sur la vie des Églises. Au cours de la séance, le trésorier présente toujours la situation financière du moment. Pour le reste, l'ordre du jour varie selon les circonstances.

Le CP élit en son sein quatre délégués (deux par poste pastoral) chargés de participer aux séances du Consistoire réformé de Metz.

Pour l'élection 2012 :

- Quatre conseillers ayant achevé leur mandat, souhaitent poursuivre ce ministère : Annie Glay, Jean-David Maennlein, Martine Szymkowiak et Claudine Wendenbaum.
- Un conseiller sortant ne renouvelle pas son mandat et un siège restait encore à pourvoir. Martine Mauer et David Tiencheu présentent leur candidature pour ces deux sièges.
- Les autres conseillers non sortants sont : Évelyne Decaux, Guy Ghirincelli, Carine Gosselin, Michel Neu, Frédéric Orth et Martine de Rancourt.

Sont électeurs, les membres de la paroisse régulièrement inscrits sur le registre paroissial.

Pour voter, rendez-vous au temple de Hagondange de 9h00 à 11h30 ou au temple de Maizières de 9h00 à 10h15.

Pour voter par procuration, écrire sur papier libre une déclaration datée et signée, indiquant vos nom et prénom, et certifiant que vous donnez procuration à telle personne (indiquer ses nom et prénom) pour participer en votre nom au scrutin des élections presbytérales du 5 février 2011 de la Paroisse Réformée de Hagondange-Maizières.

Pour voter par correspondance : mettez le bulletin de vote dans la petite enveloppe ci-jointe qui ne doit comporter aucun signe distinctif, fermez-la et glissez-la dans l'enveloppe T au dos de laquelle vous inscrivez vos nom et adresse. Postez (sans timbre) avant le 28 janvier.

Si vous êtes plusieurs à voter dans un même foyer, vous pouvez placer plusieurs enveloppes de vote dans la même enveloppe T, mais attention à ne pas dépasser le poids de 20 g. Veillez aussi à indiquer tous les noms des votants au dos de l'enveloppe T.

Pour le Conseil presbytéral,
Claudine Wendenbaum

Info'Feuchou : Bulletin d'information de la Paroisse Réformée de Hagondange - Maizières-lès-Metz. Éditeur : le Conseil Presbytéral de la paroisse : 8 rue de l'Étang, B.P. 90071, 57304 Hagondange cedex. Directrice de publication : Claudine Wendenbaum. Imprimé par nos soins. Le personnage de Monsieur Feuchou est une création originale de CaroB : <http://www.carob.fr/>. Les "Tags" sont de Sabrina. Mise en page : Jean Wendenbaum.